

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 285

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 9

Dans la troisième phrase de l'alinéa 23 de cet article, après les mots :

« occupation du patrimoine »,

insérer les mots :

« locatif social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.